

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
AURE LOURON

2 avenue Calamun  
65240 ARREAU

Envoyé en préfecture le 28/07/2021

Reçu en préfecture le 28/07/2021

Affiché le

Berger  
Levrault

ID : 065-246500573-20210720-2021\_92-DE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 20 juillet 2021

N° 2021-92

L'an deux mille vingt et un, le 20 juillet, à 18h00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Terminus à Arreau, sous la Présidence de M. CARRERE.

Référence écriture délib :

PC/MS/CS

Nombre de membres en exercice :	62
Qui ont pris part à la délibération :	53
	Dont 13 procurations
Votes pour :	53
Vote(s) contre :	0
Abstention(s) :	0
Date de la convocation :	13 juillet 2021

**Présents votants (37)** : GUILBERT-VIARRIEU Annie, PICHON Evelyne, MOUNIQ Jean, SAJOUS Sébastien, BUERBA Jean-Pierre, CARRERE Philippe, DESMARAIS Nadine, ESTRADE Pierre, PUYAU Maryse, VIDAILLET Jocelyne, SAINT-PASTEUR Marcel, ROUSSEL Jean-Claude, ANGLADE Jean-Louis, GAILHARD Christophe, FINES Frédéric, GALAUP Dominique, CONSTANTIN Luce, FABRE Jean, RICARD Louis, RODRIGUEZ Marie-José, MUR François, CHAZOTTES Michel, SOLANA Michel, RAHALI Sabine, RIVIERE Alain, PETIT Caroline, BRUNET André, BALAGNA Patrice, LACAZE Noël, PELIEU Michel, HELARY Yann, OZUN Benjamin, BOURREC Christophe, MIR André, SALAT Jacques, BEYRIE Maryse, ISOART Jean-Michel.

**Présents en visio votants (3)** : DESCOUENS Bernard, ESCOULA Bernard, LEGOFF Stéphanie

**Absents (9)** : GRANGE Jean-Baptiste, GISTAU Patrick, LLOP Frédéric, BESSONE Michel, GAY Eric, CLIMENT Emmanuel, JARENO Sandra, DELOM Christian, CASCARRE Victor

**Procurations (13)** : DUNAN Anne à DESMARAIS Nadine  
DUBARRY Jean-Bertrand à CHAZOTTES Michel  
MALERE Hélène à RAHALI Sabine  
CARTAN Olivier à LACAZE Noël  
DUBERNARD Alain à PETIT Caroline  
BERTRANUC Evelyne à MUR François  
ROBIN Isabelle à CARRERE Philippe  
ACCHINI Nicole à PELIEU Michel  
BRUN Didier à BEYRIE Maryse  
AIZIER Philippe à BOUREC Christophe  
DARAN René à SALAT Jacques  
NARS Aline à MIR André  
FOURTINE Didier à ISOART Jean-Michel

OBJET : AVENANT L'OCCAL

Monsieur Dominique GALAUP a été nommé secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut délibérer.

VU le Code général des collectivités territoriales,



**VU** la délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional du 29 mai 2020 n°CP/2020-MAI/09.12 instituant L'OCCAL et approuvant les dispositions de la convention de partenariat y afférent,

**VU** la délibération n° 2020-49B du Bureau Communautaire de la Communauté de Communes Aure Louron du 03 juin 2020 l'autorisant à signer la convention de partenariat pour la mise en place de L'OCCAL,

**VU** la délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional du 12 février 2021 n°CP/2021-FEV/14 approuvant les dispositions de l'avenant n° 1,

**CONSIDERANT** la prolongation de la crise Covid-19 et de ses conséquences économiques,

**Le Président propose**

- d'abonder de 65 640 € la participation de la CC Aure Louron au Fonds régional l'OCCAL, initialement fixée à 50 000 €, la ramenant ainsi à 115 640 € ;
- de signer l'avenant correspondant modifiant les articles 1 et 2 de la convention signée en 2020 ;

Monsieur le Président demande au Conseil communautaire de bien vouloir en débattre.

Après en avoir délibéré et à **l'unanimité** des membres présents et représentés, le conseil communautaire :

- approuve la proposition présentée par Monsieur le Président ;
- mandate Monsieur le Président pour entreprendre toutes démarches et signer toutes pièces nécessaires au bon aboutissement de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Président  
Philippe CARRERE

COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON  
Château de Ségure  
66240 ARREAU